

Vivre le Marais !

Trimestriel, numéro 24

été 2008

Édité par l'association agréée

« Vivre le Marais ! », Paris

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie -IVe-

Tél. 01 48 87 92 73 / 09 77 80 33 08

Blog : <http://vivreleamarais.typepad.fr>

Site : www.vivreleamarais.org

Directeur de la Publication :

Gérard Simonet

Éditorial

Le Commissaire Central du IIIe, Luca Togni, nous le disait récemment : « nous verbalisons sans complaisance les motos sur les trottoirs ».

Et de citer le chiffre, toutes infractions confondues, de 27.000 amendes/ mois. Mais il s'empressait de reconnaître qu'il y a une incohérence dans la politique de la Ville : en dissuadant d'utiliser la voiture, la Mairie de Paris pousse ceux qui circulent vers les deux-roues, dont les places de parking sont insuffisantes. La situation n'a fait qu'empirer avec la création des stations Vélib.

Est-il possible dans le Marais d'en créer de nouvelles ? Probablement pas. Prendre sur l'espace réservé aux voitures, qui est déjà devenu la portion congrue, n'est pas réaliste. Il n'y a tout simplement plus de place dans nos rues.

Dans ces conditions, est-il raisonnable, comme l'imaginent certains, de densifier nos quartiers en surélevant des immeubles ou en construisant dans les cours ? De stimuler une vie économique en hyperactivité. Tout cela pour générer un besoin accru de circulation et de stationnement ? Décidément, Gribouille n'est pas mort, car sa politique fait encore des disciples.

G. Simonet

Dans ce numéro :

Éditorial

Faut-il quitter le Marais ? 1

Visite du quartier Barbette et voyage dans le temps 2

« Chez Julien » et sa terrasse contestée
Patrimoine disparu : le donjon du Temple 3

Double crise autour de l'immeuble Temple-Pastourelle 4

Faut-il quitter le Marais ?



Rue Vieille du Temple (IVe), un dimanche

La vie dans le Marais est-elle toujours possible pour la communauté des gens ordinaires ?

Aux désordres de la circulation, il faut ajouter aujourd'hui la prolifération des terrasses de bars. Dans leur course à la recette, elles vont fréquemment au-delà des limites qui leur sont accordées.

Là où existe un espace intéressant, on voit aussi fleurir, avec l'assentiment discret des mairies d'arrondissement, des "contre terrasses". Elles laissent en principe un passage aux piétons, mais les chaises des consommateurs, qui ont horreur du vide, s'empressent de le combler. Elles portent souvent atteinte à l'environnement.

Un phénomène plus récent pourrait bien porter le coup de grâce à ceux d'entre nous qui s'accrochent à leur quartier : le rassemblement autour de certains bars. On y voit en effet, le soir, des gens debout leur verre à la main, qui occupent souverainement le trottoir.

Le modèle économique de ce commerce est extrêmement performant puisqu'il multiplie le nombre de consommateurs par l'occupation illicite de l'espace public. Ce sont des happenings qui se prolongent jusqu'au petit jour. Résultat, des foules de fêtards déambulent toute la nuit dans les rues, passent d'un bar à l'autre, parlent à haute voix, fument en laissant des parterres de mégots, hurlent parfois comme des hystériques, et font vrombir leurs motos. Impossible de dormir dans ces conditions

si on habite au-dessus. Quand les noctambules sont partis, la rue en garde les stigmates : verres et bouteilles abandonnés, graffiti et rebus divers. Et l'agitation diurne prend la relève. Les plus optimistes, auxquels nous nous rattachons, considèrent qu'on assiste à un phénomène de mode qui verra la foule se porter ailleurs demain.

En attendant, il faut que la police fasse régner l'ordre la nuit. Un arrêté préfectoral de 2006, voulu par le Commissaire Central du IVe, interdit la consommation de boissons alcooliques en réunion sur le domaine public. Il vise la partie IVe du Marais. Rien n'empêche qu'il soit étendu au IIIe puisque les nuisances ont migré vers le nord.

Il donnerait des moyens supplémentaires au Commissaire Central du IIIe, à son tour, pour intervenir. Le bruit est considéré par les parisiens comme la nuisance numéro 1. Les commerces qui l'entretiennent se doivent de gérer leurs consommateurs pour qu'ils se fassent discrets et respectent la vie des riverains. C'est la responsabilité des Maires d'y veiller et la mission de la Préfecture et de la police d'intervenir avec efficacité pour qu'il en soit ainsi. A la veille des soirées chaudes du mois de juin, (fête de la musique, Gay-Pride.....) nous ne manquons pas à notre devoir de le leur rappeler.

Affaires criminelles du IIIe

Les arrondissements du Marais ont la réputation d'être calmes. Le premier semestre a pourtant été marqué par trois actes criminels, dont nous nous sommes entretenus avec le Commissaire Luca Togni.

Le plus grave a été le meurtre d'un jeune de la communauté chinoise à la sortie d'un restaurant du Quartier de l'Horloge, suite à une rixe entre deux groupes. L'auteur du coup mortel a été neutralisé et maintenu sur place par les policiers de l'arrondissement qui ont retrouvé l'arme utilisée. Interpellé, il a été remis à la justice. Un mois après, un jeune de l'autre groupe est décédé des suites de blessures reçues dans l'altercation.

L'autre événement est plus récent, il s'agit de l'attaque de la bijouterie Antikhor, 4 rue Rambuteau (IIIe). Les agresseurs, au nombre de trois, ont menacé la propriétaire du magasin qui s'est servie contre eux de son arme. Ils ont pris la fuite en laissant des traces de sang. Selon la police, ils sont identifiés (mais nous comprenons qu'ils courent toujours).

Enfin il y a eu cet incendie d'un parc de deux roues à hauteur du 110 rue du Temple qui, lui, n'a pas été élucidé.

Épilogue dans la gestion difficile du porche France Telecom, 63 rue des Archives (IIIe)



La grille que France Telecom, en accord avec la Mairie, avait proposé de poser a été installée et le dernier occupant est parti, avec le retour des beaux jours, sans que la police ait eu besoin d'intervenir. C'est une issue raisonnable et humaine à un casse-tête qui aura duré trois ans.

France Telecom a débarrassé le porche du contenu qui l'encombrait, et a pu enfin le nettoyer.

Pour les habitants du secteur, c'est le début de la réhabilitation de cette portion de la rue qui va se poursuivre avec le recalibrage de la chaussée et des trottoirs.

C'est une satisfaction pour notre association qui a fait de ce dossier, depuis le début, un objet de discussions avec le propriétaire du bâtiment et la Mairie du IIIe.

Visite du Quartier Barbette et voyage dans le temps



Nous sommes ici dans les combles, sous la charpente, de l'Hôtel du "Docteur MISSA", du nom de celui qui en fit l'acquisition en 1774.

Situé au 12 de la rue Barbette (IIIe), l'examen de ses caves voûtées incite à penser qu'elles constituaient en partie les soubassements de l'ancien « Hôtel Barbette », qui occupait à la fin du XIVE un vaste espace sur la rue actuelle.

La société "Lions Saint Paul" est chargée de sa rénovation et de ses aménagements. Cette visite nous a donné envie de faire un long voyage dans le temps.

Les origines des Barbette remontent à 1030, et dès le XIIe siècle, cette famille était l'une des plus riches de Paris.

Sa réputation lui valut de donner son nom à l'actuelle rue Vieille du Temple et à une poterne qui offrait un passage à travers la muraille Philippe Auguste.

La rue des Francs-Bourgeois s'appelait alors "rue des Poulies". Elle longeait la muraille par le nord et était jalonnée d'ateliers, appelés "poulies", spécialisés dans la fabrication de rames de tissus.

Au fil des ans, les ateliers cédèrent la place à des demeures somptueuses, au point que la Reine de France, Isabeau de Bavière, épouse du Roi Charles VI (dit le fou), fit l'acquisition en 1401 de la plus prestigieuse de toutes, l'Hôtel Barbette. Elle en fit sa résidence secondaire, pour échapper à un époux qui souffrait de démence, et vivre en toute discrétion sa passion coupable pour son beau-frère le Duc d'Orléans.

On sait ce qui se passa en 1407, dans la ruelle des arbalétriers de la Reine. Le Duc d'Orléans fut assassiné par un groupe de 18 spadassins à la solde de son cousin le Duc de Bourgogne, dit Jean-sans-Peur. La Reine ne s'en remit pas et s'empressa de vendre sa demeure, après avoir rejoint ses foyers de l'Hôtel Saint Paul où vivait son mari.

Jean-sans-Peur sut habilement convaincre la Cour et son entourage que cette exécution était justifiée car les idées religieuses

de son cousin étaient dangereusement réformistes. A l'issue d'une campagne en Flandre, il revint à Paris, fit fuir le roi et la reine, et devint maître de la capitale.

L'Hôtel Barbette, échut à Jean VI, Duc de Bretagne. Il devint ensuite la propriété de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, fils de François 1^{er}. A sa mort, ses héritières vendirent la propriété par lots. Nous sommes en 1563, c'est la fin de "l'Hôtel Barbette" et la date de création de la rue Barbette telle que nous la connaissons.

Qu'en est-il aujourd'hui de ce quartier ? L'impasse des Arbalétriers appartient à la copropriété du 56-58 rue Vieille du Temple. Sa façade, défigurée par les graffiti, attend toujours d'être ravalée, au contraire, heureusement, de celle qui lui fait face, propriété du 34 rue des Francs-Bourgeois. Les hangars LIS-SAC et du Centre Culturel Suisse attendent que la Ville s'en occupe pour en faire des jardins conformément aux prescriptions du PSMV. La reconstitution des cheminements d'origine est prévue et avec elle la perspective d'organiser des parcours historiques qui donneraient à ce secteur du IIIe arrondissement un attrait exceptionnel.

Faire revivre cette histoire est un projet ambitieux pour ceux qui gèrent la Ville : B. Delanoë, attaché au centre historique de Paris, les Maires d'arrondissements, la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), les Bâtiments de France. Mais aussi les habitants, leurs associations, les conseils de quartiers, les commerçants. Nous devons oeuvrer tous ensemble pour que ce projet ambitieux se concrétise.

"Chez Julien" et sa terrasse contestée. Le compromis introuvable entre business et environnement



Vilipendés par les associations comme la nôtre et par les riverains, les responsables de "Chez Julien", restaurant 2 rue des Barres (IVe), ont renoncé à la terrasse sous bâche plastique (photo de gauche) qui défigurait la perspective de la rue. Le bon sens et le bon goût ont prévalu et c'est tant mieux.

Mais une "contre terrasse" (photo de droite) est apparue sur les degrés célèbres de cette rue du XIIIe siècle. A quoi joue-t-on ?

La Mairie du IVe nous dit : on a accepté cette contre terrasse "à l'essai". Que signifie l'essai d'une terrasse ? vérifier qu'elle résiste aux vents mauvais ? tester sa résistance à l'usure ? son étanchéité ? sa rentabilité ? ou tout simplement éprouver la capacité des riverains et amoureux des lieux à digérer un élément incompatible avec le paysage ? Ces bâches horizontales détruisent l'âme

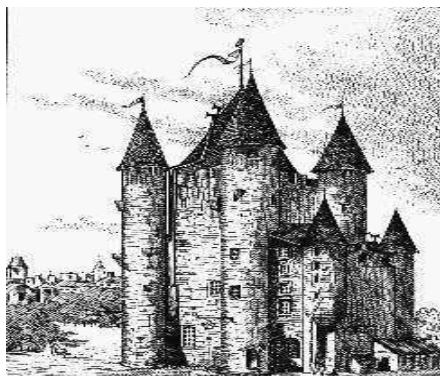


du site. Nous demandons qu'il soit mis fin à "l'essai".

Les Bâtiments de France nous soutiennent. Ils ont demandé à la voirie de faire retirer cette installation permanente, scellée au sol par des tire-fonds. La Maire du IVe, Dominique Bertinotti, reconnaît qu'une installation amovible, qu'on rentre le soir, serait plus conforme aux exigences du secteur sauvegardé qu'elle a la mission de protéger. Mais la tente est toujours là. Cette constatation apportée du crédit à ceux qui soutiennent que les municipalités, face au pouvoir de l'argent, sont incapables à garantir aux citoyens la préservation de leur environnement. On commence par des terrasses, on finit par le pillage des sites les plus prestigieux, au bénéfice du business.

C'est précisément ce que nous voulons à tout prix éviter dans le Marais, centre historique de Paris.

Patrimoine disparu : le Donjon du Temple (IIIe)



Quelle que soit l'ardeur républicaine qui nous anime, il est difficile, en passant devant la mairie du IIIe, d'oublier que nous nous trouvons sur le site de « l'Enclos du Temple », siège de l'Ordre du Temple créé au XIIIe siècle. Le Grand Prieur logeait dans un palais à l'emplacement du square actuel. La Grande et la Petite Tour (voir gravure) qui constituaient le Donjon, sont figu-

rées, à gauche de la façade de la mairie, par des lignes tracées en bleu sur le sol. Repères dérisoires, pour rappeler des constructions dont la plus haute égalait celle d'un immeuble de 20 étages.

La Tour du Temple servit de prison pendant la révolution française de 1789. La famille royale y fut emprisonnée et le « petit roi » Louis XVII y mourut des sévices qu'il subit de la part de ses geôliers.

Le IIIe arrondissement doit à Napoléon Bonaparte d'avoir ordonné en 1808 la destruction de ce monument, qui était devenu un lieu de pèlerinage des royalistes et le symbole d'un militantisme qui faisait de l'ombre à l'Empire.

Du strict point de vue de l'architecture et du patrimoine, nous ne pouvons que regretter aujourd'hui qu'à l'instar de l'Église de la Bûcherie, il ne nous soit pas resté l'équivalent d'une Tour St Jacques.

Des affiches sauvages pour de sacrés concerts

Cette forme de publicité n'est pas autorisée dans Paris ; dans le Marais, où toute "réclame" est proscrite au titre du secteur sauvegardé, elle s'apparente à de la provocation.

Plusieurs riverains expriment leur protestation en décollant légitimement ces affiches qu'on voit sur les descentes d'eau.

Les organisateurs, à qui nous nous en sommes ouverts, nous proposent des places gratuites. Vous pouvez en profiter, en prenant connaissance de leur offre sur [Les archets de Paris](#), ou en appelant :

Yann Harleaux au **06 09 56 51 02**.



Pour notre part, nous préférons qu'ils renoncent, ce qu'ils ont commencé à faire, à afficher sur Archives, Francs-Bourgeois et place des Vosges.

Nous avons discuté du sujet, au cours d'une rencontre avec la Maire du IVe Dominique Bertinotti, qui a réagi en proposant de rechercher une solution avec les commerçants qui accepteraient ce type d'affiches publicitaires sur leurs vitrines.

Le « Grand Paris » : ça commence bien !

Dix cabinets d'architectes sont consultés. L'un d'eux, l'architecte de Portzamparc, tient déjà les propos suivants : « la patrimonialisation du bâti, qui empêche de modifier les immeubles, constitue un obstacle au traitement des épaves thermiques quasi impossibles à rénover. »

Ainsi pour lui nos logements sont des épaves, qu'il proposera probablement de raser, pour laisser la place à des tours comme il en rêve. Ou des cages à lapins, écologiquement irréprochables. Il y a chez les architectes une telle volonté d'exister et faire parler d'eux qu'on peut tout craindre, sans exclure le pire. Citoyens du Marais, aux armes !

Pour l'effacement des Graffiti sur vos portes, façades, devantures, rideaux métalliques, appelez le n° de la Ville : 0 800 800 557

Double crise autour de l'immeuble aux arcades Temple-Pastourelle (IIIe)



On ne circule plus sous les arcades des rues du Temple et Pastourelle (IIIe). Elles sont occupées sur toute leur longueur, des deux côtés du carrefour.

Les conditions étaient pourtant réunies pour que cet immeuble en mauvais état, dont l'entrée se situe 35 rue Pastourelle, longtemps délaissé par son propriétaire France Telecom, fasse l'objet d'une réhabilitation qui aurait créé une bonne dizaine de logements. Les quelques locataires, employés de la Poste ou autres, avaient reçu congé pour que France Telecom puisse le céder à une entreprise de rénovation.

La Mairie de Paris, à l'instigation du Maire du IIIe Pierre Aidenbaum, a décidé de lancer une procédure de préemption sur la transaction envisagée. Objectif : la réalisation de logements sociaux. L'arrondissement est suffisamment mal loti en la matière pour qu'on ait eu toutes les raisons de se réjouir de cette initiative.

Là où le bât blesse, c'est sur le niveau du prix offert. On doit savoir que la préemption n'est pas exercée au prix convenu entre les parties signataires de la promesse de vente mais à un montant qui se réfère à une évaluation des Domaines, couramment inférieure de 20 à 40% au prix de marché.

Le vendeur peut refuser la vente mais son bien lui reste sur les bras.

Il peut aussi saisir le tribunal compétent pour obtenir le prix souhaité ou tout simplement sa liberté. Il faut observer que des voix s'élèvent ici et là pour que ces interventions s'appliquent "au diffus", c'est-à-dire à la vente par un particulier de son propre logement. Imaginons qu'il y soit contraint pour toute sorte de raison, familiale ou professionnelle, sa mobilité se verrait



interdite par décision du Maire. Ce n'est naturellement pas acceptable et nous comptons fermement être protégés de plein droit d'un tel arbitraire.

Pour revenir à cet immeuble, le voilà à l'abandon, au coeur d'un litige devant les tribunaux, avec risque de squattage. Prélude à cette menace, une douzaine de sans-abri se sont maintenant installés sous les arcades. Certains d'entre eux ont monté des barricades qui les mettent à l'abri des regards. On ne peut pas leur reprocher mais les conditions d'hygiène et de salubrité qu'ils font régner sont mal vécues par les riverains voisins et par les piétons qui se trouvent de facto interdits de passage.

Nous pensons que la crise actuelle aurait été évitée si le Maire avait laissé la rénovation se faire. Rien ne lui interdisait d'agir comme il l'a fait pour la restauration de l'ancien squat du 19-21 rue Charlot, en accordant le permis de reconstruire sous réserve de la création de 20 ou 25% de logements locatifs à caractère social.

Le malthusianisme ambiant, qui bloque l'initiative, a surtout pour effet de tendre encore plus le marché de l'immobilier et par là même les prix. Au bout du compte, on se retrouve avec un abcès social et un immeuble inaffecté qui alimente la pénurie et continue de se dégrader, au détriment de l'environnement.

Diffusion du journal

Le journal imprimé n'est plus envoyé aux adhérents qui ont un accès Internet. Ils le reçoivent en format « pdf » attaché à un message d'alerte. Chacun peut aussi le consulter en ligne sur le site de l'association vivrelemarais.org.

Bienvenue dans le Marais aux Ch'tis chocolatiers

À l'image de Rastignac, les chocolats "MEERT" se lancent à l'assaut de la capitale. Ils ont choisi d'ouvrir leur boutique dans le Marais. Il s'agit de ce magasin à l'angle des rues du Parc Royal et Elzévir, connu sous l'enseigne "hétéroclite", qui est resté fermé pendant plusieurs années, laissant ainsi sa porte ouverte aux supputations les plus diverses.

Le magasin est encore en travaux. Une artiste décoratrice figrole le décor, inspiré du style XVIIIe siècle lillois. La Maison MEERT, en effet, est implantée dans la métropole flamande depuis 1761.

Placé tout près du musée Picasso, sur le trajet de Carnavalet, avec à ses



MAISON MEERT, 16 rue Elzévir - IIIe -
01 42 71 10 18

flancs les "Caves Elzévir" et ses vins fins, qui peuvent rendre meilleure encore la dégustation des chocolats, ce nouveau commerce va contribuer à rendre plus attrayant cet espace Thorigny qui manque un peu de chaleur.

Nous attendons avec intérêt son ouverture. Le propriétaire nous l'avait annoncée sous peu il y a plusieurs semaines. Depuis, les travaux de décoration semblent interrompus. Les riverains le regrettent car l'état de déshérence du magasin « hétéroclite » pèse depuis plusieurs années sur l'atmosphère du carrefour des rues Parc-Royal et Elzévir. Espérons qu'il n'y ait aucune malédiction sur ce local, que ces gens venus du nord ouvriront bientôt.

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog (à découper)

Nom : _____ Prénom : _____ e-mail : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Ci-joint chèque de 15 € pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

